



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité

Question écrite n° 74474

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de la défense sur la proposition formulée dans le rapport de la Délégation parlementaire au renseignement de décembre 2014 relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2014 visant à « accroître les effectifs de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense ». Il lui demande son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

A la suite des attentats survenus en France au mois de janvier 2015, le Gouvernement a décidé de renforcer la capacité de lutte antiterroriste des services de renseignement. La direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) sera à ce titre dotée de 65 postes supplémentaires, mesure qui lui permettra de faire face à ses besoins prioritaires dans les domaines opérationnels, cyber et de la lutte contre les filières djihadistes. Il convient de souligner qu'il revient à la DPSD d'appréhender de manière satisfaisante l'ensemble des dangers, notamment ceux pesant sur notre industrie de défense, et d'être en mesure de faire face durablement aux menaces évolutives, notamment djihadistes, qui s'insinuent dans le monde virtuel et s'adaptent rapidement aux méthodes des services de renseignement. Dans ce contexte, les prochains travaux de révision de la loi de programmation militaire pour les années 2014 à 2019 seront l'occasion de consolider la capacité de contre-ingérence de cet organisme, en particulier en matière économique et en termes d'exploitation et d'analyse du renseignement. La possibilité de renforcer l'effectif total de la DPSD en accroissant la proportion des personnels civils et le taux d'encadrement du service est ainsi actuellement à l'étude.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74474

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1269

Réponse publiée au JO le : [7 avril 2015](#), page 2684